

AIDER LES MPME À TRAVERSER LA CRISE LIÉE À LA COVID-19¹

NOTE D'INFORMATION²

POINTS ESSENTIELS

- Les micro, petites et moyennes entreprises (MPME) constituent l'épine dorsale de nombreuses économies, représentant 95% de l'ensemble des entreprises dans le monde et assurant 60% des emplois. De nombreuses MPME dépendent du commerce international pour leurs activités, soit parce qu'elles exportent leurs produits par les circuits directs ou indirects soit parce qu'elles importent des intrants pour fabriquer les produits vendus sur le marché intérieur. Dans la mesure où elles emploient beaucoup de femmes et de jeunes, elles sont un moteur essentiel de l'innovation.
- Les MPME sont particulièrement exposées à l'impact économique de la pandémie de COVID-19 en raison de ressources financières et d'une capacité d'emprunt limitées, et à cause de leur présence disproportionnée dans les secteurs économiques touchés par les mesures de distanciation sociale et la perturbation des transports. Elles sont aussi particulièrement exposées aux restrictions commerciales visant les produits agricoles.
- Les perturbations des chaînes d'approvisionnement peuvent menacer l'existence des MPME importatrices et exportatrices fortement intégrées dans les chaînes de valeur mondiales (CVM), soit en raison de pénuries touchant les intrants dont elles ont besoin soit à cause de chocs de la demande.
- Les difficultés liées à la pandémie renforcent les obstacles commerciaux existants et bien connus rencontrés par les MPME et compromettent par conséquent les progrès vers un commerce plus inclusif.
- Les gouvernements ont essentiellement introduit des mesures urgentes de relance et d'encadrement pour les MPME, comme un soutien en matière de liquidités pour régler les problèmes de trésorerie, dans le but de préserver l'emploi et d'assurer la continuité des activités commerciales, ainsi que des mesures visant à soutenir les MPME qui participent ou qui s'intéressent au commerce international. Ils ont également introduit des mesures visant à accroître la résilience des MPME et à renforcer leur capacité de surmonter les futurs chocs de la demande et des chaînes d'approvisionnement. Enfin et surtout, certains gouvernements ont pris des mesures pour améliorer les conditions de l'activité des entreprises.
- Pour limiter l'impact de la crise actuelle sur les MPME et renforcer la résilience de ces dernières, il est essentiel que ces entreprises aient un meilleur accès à l'information sur la réglementation et les marchés et à un financement du commerce abordable, ainsi qu'à des procédures et prescriptions douanières simplifiées. Un recours accru aux outils numériques et au commerce électronique serait aussi bénéfique pour les MPME.
- L'OMC peut contribuer à soutenir les MPME de plusieurs façons, par exemple par le biais des mécanismes pour la transparence prévus dans le cadre des comités et organes de l'OMC, ainsi que du Groupe de travail informel sur les MPME; par l'échange de bonnes pratiques en matière

¹ La présente note d'information a été actualisée le 24 septembre 2020.

² Le présent document a été établi par le Secrétariat de l'OMC sous sa propre responsabilité et est sans préjudice des positions des Membres de l'OMC ni de leurs droits et obligations dans le cadre de l'OMC.

de mesures de soutien aux MPME; par la pleine mise en œuvre des dispositions de l'Accord sur la facilitation des échanges; par la poursuite des efforts déployés pour améliorer l'accès des MPME au financement du commerce; par la promotion de marchés publics transparents, équitables et ouverts; et par un soutien aux efforts de généralisation du numérique dans le commerce, y compris grâce à l'élaboration de règles relatives au commerce électronique.

1. COMMENT LES MPME SONT-ELLES AFFECTÉES PAR LA CRISE LIÉE À LA COVID-19?

Les MPME constituent l'épine dorsale de l'économie mondiale. Aujourd'hui, 95% des entreprises dans le monde sont des MPME, lesquelles représentent 60% de l'emploi total à l'échelle mondiale. D'après le *Rapport sur le commerce mondial 2016* (OMC, 2016), les MPME représentent environ 35% du PIB dans les pays en développement et environ 50% dans les pays développés. Elles sont donc essentielles pour préserver l'emploi et la productivité.

De nombreuses MPME dépendent du commerce international pour leurs activités, soit parce qu'elles exportent leurs produits par les circuits directs ou indirects soit parce qu'elles ont besoin d'importer des intrants pour fabriquer les produits vendus sur le marché intérieur.

Les MPME figurent parmi les entreprises qui sont confrontées à certaines des plus grandes difficultés économiques dues à la COVID-19. Par exemple, elles sont sur-représentées dans les secteurs économiques qui ont été touchés de manière disproportionnée par les chocs massifs de la demande et de l'offre causés par la COVID-19. En outre, du fait de leur taille, les MPME ont moins de résilience et de flexibilité pour supporter les coûts engendrés par ces chocs, ce qui fait qu'il est plus difficile pour elles que pour les grandes entreprises de survivre à la crise. Une enquête récente de la Fédération coréenne des MPME a montré que, sur les 407 PME interrogées, 42,1% pouvaient poursuivre leurs activités pendant 3 mois au maximum dans les conditions de quarantaine actuelles et 70,1% pendant 6 mois au maximum. De même, une enquête menée par l'Université Tsinghua et l'Université de Pékin auprès de 995 PME en Chine a montré que 85% de ces entreprises ne pouvaient pas survivre aux conditions de quarantaine pendant plus de trois mois (OCDE, 2020a).

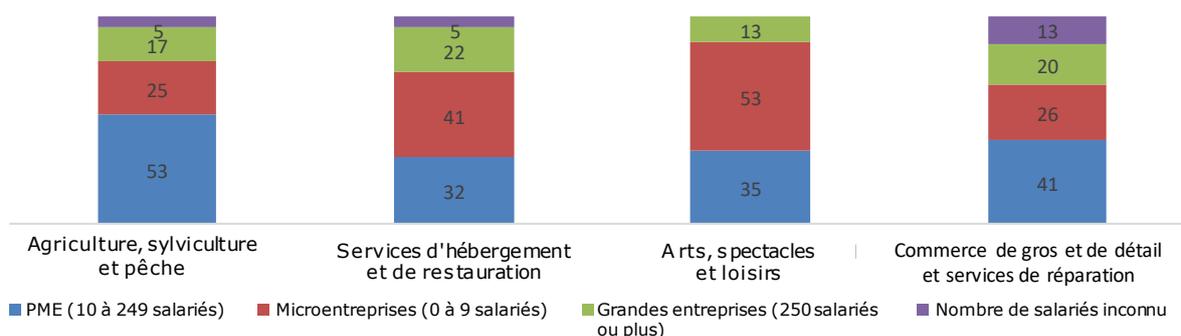
La manière dont les MPME pourront faire face à ce ralentissement économique déterminera la mesure dans laquelle les emplois, la productivité et le commerce pourront être préservés. D'après Lindsay *et al.*, (2020), 50% des MPME aux États-Unis ont déjà fermé leurs portes, licencié ou placé leurs employés en congé exceptionnel et 27% ont déclaré qu'elles seraient obligées de prendre des mesures de ce type dans les semaines à venir si la situation ne s'améliorait pas.

Les MPME prédominent dans les secteurs économiques les plus touchés par les chocs de la demande

Les MPME sont affectées de manière disproportionnée par la pandémie de COVID-19 en raison de leur prédominance dans les secteurs économiques les plus touchés par les chocs de la demande causés par la pandémie. Ces secteurs comprennent les services d'hébergement et de restauration, les services culturels et créatifs, et les services de commerce de gros et de détail (OCDE, 2020b). Les données relatives aux économies membres de l'OCDE et à certaines économies non-membres de cette dernière montrent que, dans ces secteurs, les MPME exportent plus que les grandes entreprises (voir la figure 1). Les mesures de quarantaine partielle ou totale, ainsi que les perturbations des moyens de transport internationaux, entraîneront manifestement une chute considérable de la demande et des recettes dans ces secteurs, en ce qui concerne tant les activités sur le marché intérieur que les activités commerciales.

De plus en plus de gouvernements imposent des restrictions à l'exportation ou à l'importation en plus de ces mesures de quarantaine, notamment pour les produits agricoles (voir la récente note d'information de l'OMC sur les [prohibitions et restrictions à l'exportation](#)), qui constituent une source importante de revenus pour de nombreuses MPME (voir la figure 1).

Figure 1: Part des ventes directes à l'exportation (en pourcentage), par secteur et par taille d'entreprise, en 2012



Source: OMC (2016), d'après la base de données de l'OCDE sur le commerce en fonction des caractéristiques des entreprises.

Note: Les données couvrent 26 économies membres de l'OCDE et 6 économies non-membres de l'OCDE.

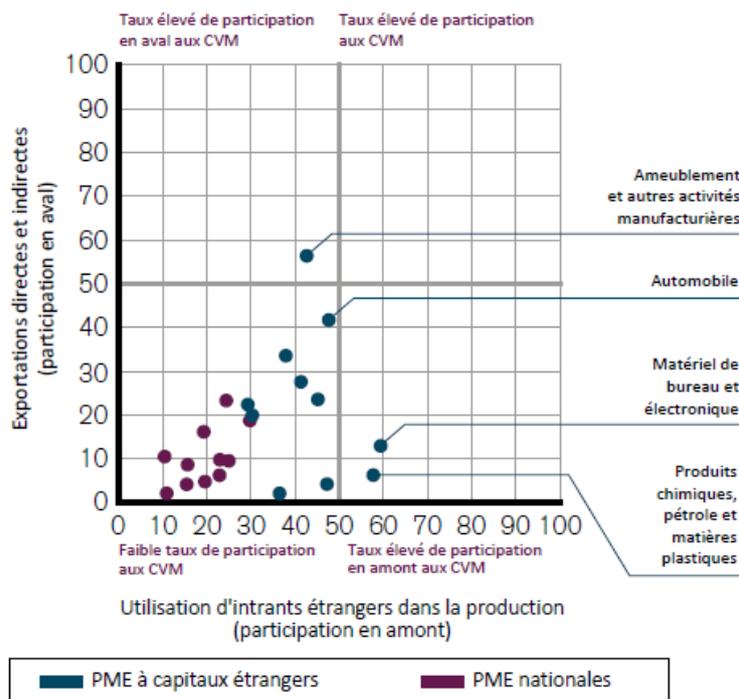
L'incidence des perturbations des chaînes d'approvisionnement sur les MPME varie selon les pays et les secteurs

Les perturbations des chaînes d'approvisionnement peuvent affecter les MPME qui sont intégrées aux CVM à cause de pénuries de pièces et de biens intermédiaires ou de chocs de la demande dans le commerce des biens intermédiaires produits par ces entreprises. Ces perturbations entraînent des retards dans la livraison, voire des risques d'interruption de l'activité. Dans le cas de la République de Corée, par exemple, sur les 191 entreprises interrogées par la Fédération coréenne des PME, 71,8% s'attendaient à être affectées par la pandémie, plus de la moitié d'entre elles ayant déclaré qu'elles n'étaient pas en mesure de respecter les dates de livraison en raison de fermetures d'usines en Chine (OCDE, 2020a).

Toutefois, l'incidence des perturbations des chaînes d'approvisionnement sur les MPME varie d'une économie à l'autre. Bien que dans certaines économies, les MPME soient fortement intégrées dans les CVM, la majorité ne le sont pas (OMC, 2016). L'incidence des perturbations des chaînes d'approvisionnement sur les MPME varie également d'un secteur économique à l'autre. Les perturbations actuelles affectent de manière disproportionnée les secteurs dans lesquels les MPME sont fortement intégrées dans les CVM. Par exemple, dans les secteurs du matériel de bureau, de l'électronique, des produits chimiques, du pétrole et des matières plastiques, les MPME importent près de 60% de leurs intrants en provenance de pays étrangers (participation en amont), tandis que dans les secteurs de l'automobile et de l'ameublement, ces entreprises – en particulier celles à capitaux étrangers – exportent plus de 40% de leur production par des circuits commerciaux directs ou indirects (participation en aval) (voir la figure 2). En effet, les MPME des pays les moins avancés représentent une part importante des exportations directes dans le secteur de la fabrication de meubles (OMC, 2016).

Dans plusieurs autres secteurs manufacturiers, les MPME exportent plus de produits que les grandes entreprises par le biais des CVM (participation indirecte aux CVM), y compris en ce qui concerne le matériel et les machines, les produits de l'édition et de l'imprimerie, les produits à base de papier et le matériel de transport (OMC, 2016). Toutes ces exportations peuvent être particulièrement affectées par la pandémie.

Figure 2: Participation en amont et en aval des MPME aux CVM, par secteur et par propriété (part dans les ventes totales et part dans les intrants totaux, en pourcentage)



Source: OMC (2016) sur la base des enquêtes de la Banque mondiale auprès des entreprises.

Note: Chaque carré représente la participation moyenne des PME aux CVM dans une économie en développement donnée.

Les MPME rencontrent de plus grandes difficultés en raison de leur taille

Du fait de leur taille, les MPME sont également très exposées au ralentissement économique résultant de la COVID-19. Par exemple, elles ont généralement des réserves de liquidités relativement faibles et ne disposent donc que d'un petit volant de sécurité pour faire face à un choc économique. Sur les 147 MPME de la région Asie-Pacifique interrogées par l'Asia-Pacific MSME Trade Coalition, près de 50% ont moins d'un mois ou seulement un mois de réserves en espèces (AMTC, 2020). En outre, les MPME ont généralement des stocks et des réseaux de fournisseurs plus petits. L'approvisionnement auprès de nouveaux fournisseurs ou l'absorption des hausses de prix est plus difficile pour une petite entreprise dont les possibilités d'approvisionnement et les capitaux sont limités, ce qui signifie que les MPME peuvent être plus rapidement et plus durement touchées que les grandes entreprises par les perturbations des chaînes d'approvisionnement.

Enfin, les MPME disposent de ressources limitées pour s'adapter aux changements rapides actuellement apportés aux politiques gouvernementales et répondre aux exigences concernant les demandes d'accès aux ressources destinées aux entreprises dans le contexte de la COVID-19. La crise actuelle aggrave ces difficultés. De nouvelles mesures commerciales sont prises chaque jour par les gouvernements en réponse à la COVID-19. Si les différents acteurs intervenant dans les chaînes d'approvisionnement ne sont pas au courant de ces nouvelles exigences, ils peuvent avoir du mal à s'adapter aux nouvelles conditions.

Les difficultés liées à la pandémie compromettent les progrès vers un commerce plus inclusif

Les difficultés liées à la pandémie renforcent les obstacles commerciaux existants et bien connus rencontrés par les MPME. La participation de ces entreprises au commerce international reste limitée. D'après l'OMC (2016), dans les pays développés, les entreprises de moins de 250 salariés représentent seulement 34% des exportations. Dans les pays en développement, les exportations des MPME ne représentent que 7,6% des ventes totales du secteur manufacturier. Les raisons

couramment invoquées pour expliquer la faible participation des MPME au commerce international sont le manque de compétences pertinentes, la mauvaise connaissance des marchés internationaux, la lourdeur des réglementations et des procédures à la frontière, ainsi que l'accès limité au financement du commerce.

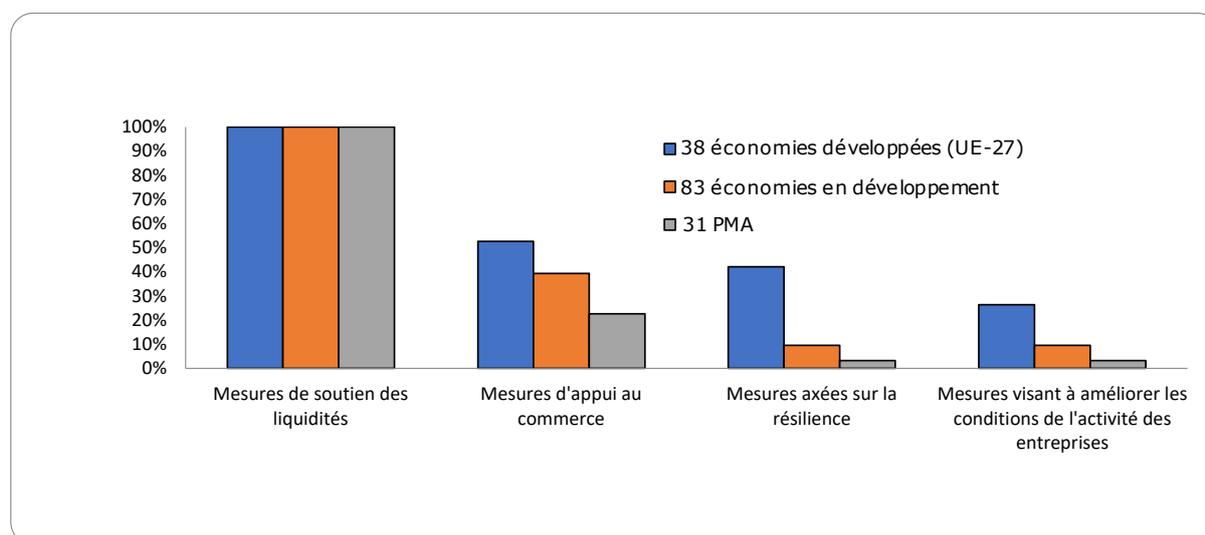
Le déficit de financement du commerce des MPME, estimé à environ 1 500 milliards de dollars EU par an par la Banque asiatique de développement, devrait augmenter compte tenu des effets défavorables de la COVID-19 sur la confiance des marchés financiers. Cela génère des perspectives particulièrement négatives pour les entreprises des pays en développement où un manque de financement du commerce peut sérieusement entraver les possibilités commerciales.

2. MESURES PRISES PAR LES POUVOIRS PUBLICS POUR SOUTENIR LES MPME

Mesures urgentes de relance et d'encadrement

Il est essentiel de soutenir les MPME pour préserver l'emploi et la productivité. Tous les Membres de l'OMC et observateurs visés par l'ensemble de données³ ont mis en place des mesures urgentes de relance et d'encadrement pour résoudre les problèmes de trésorerie auxquels se heurtent actuellement les MPME (figure 3). D'après les données de l'OMC, en juillet 2020, 152 Membres de l'Organisation⁴ avaient mis en place des mesures de ce type en faveur des MPME. Ces mesures comprennent essentiellement des réductions et des reports de paiement, des prêts de l'État et des garanties de prêts soutenues par l'État, ainsi qu'un soutien financier pour le maintien des salaires (figure 4).

Figure 3: Mesures prises par les pouvoirs publics pour soutenir les MPME (données de juillet 2020)

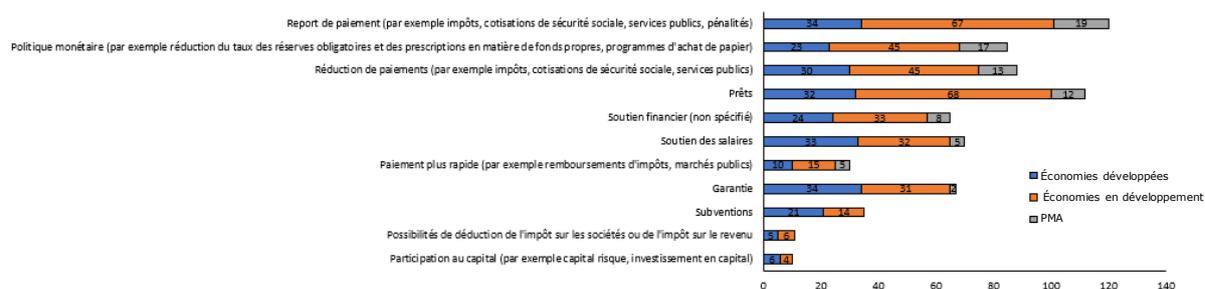


Source: Secrétariat de l'OMC.

³ Les données de l'OMC englobent les mesures introduites par 152 Membres de l'Organisation et observateurs.

⁴ En comptant l'Union européenne comme un seul Membre.

Figure 4: Mesures de soutien des liquidités introduites par les Membres de l'OMC (données de juillet 2020)

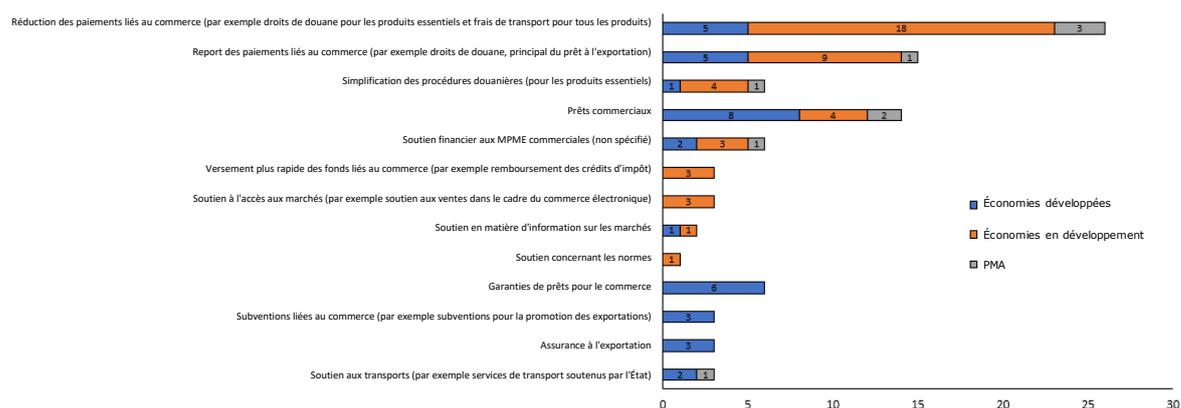


Source: Secrétariat de l'OMC.

Mesures de développement du commerce

Outre le soutien apporté pour régler les problèmes de trésorerie, certains Membres de l'OMC (59) ont mis en place des mesures visant à soutenir les MPME qui participent ou qui s'intéressent au commerce international. Ces mesures liées au commerce comprennent essentiellement des réductions des paiements liés au commerce et des reports de ces paiements, tels que les droits de douane ou les frais de transport, ainsi que des crédits à l'exportation. Quelques Membres de l'OMC ont également simplifié les procédures douanières, en particulier pour les fournitures médicales et les produits agricoles (voir la figure 5). Par exemple, la Chine a simplifié les prescriptions relatives aux demandes en ligne de licences d'importation et d'exportation et a encouragé les entreprises à demander ces licences par voie électronique. L'Argentine a aussi autorisé temporairement la présentation des certificats d'origine sous forme électronique et a supprimé l'obligation de présenter des copies papier.

Figure 5: Mesures liées au commerce visant à soutenir les MPME qui participent ou qui s'intéressent au commerce international (données de juillet 2020)



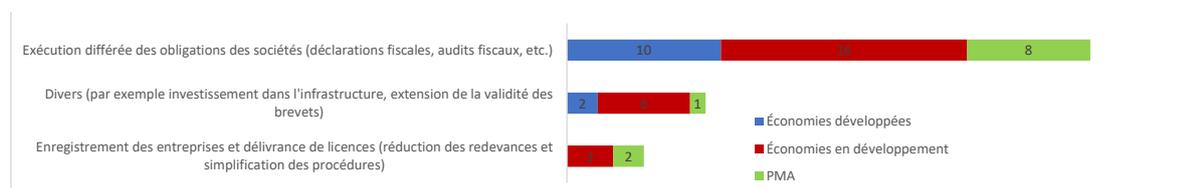
Source: Secrétariat de l'OMC.

Certains gouvernements accordent aussi un soutien direct aux MPME pour la vente, la distribution ou la livraison de leurs produits à l'étranger. Le Mécanisme australien d'aide au fret international, par exemple, assure des vols de fret dirigés par le gouvernement pour les produits agricoles et halieutiques périssables et des vols de retour ramenant des fournitures médicales vitales (Commission australienne du commerce et de l'investissement, 2020). La Fédération de Russie aide les MPME à placer leurs produits sur des plates-formes de commerce électronique et à négocier avec des acheteurs étrangers au moyen d'outils de vidéoconférence.

Mesures visant à améliorer les conditions de l'activité des entreprises

Outre les mesures de soutien destinées à résoudre les problèmes de trésorerie et les mesures de soutien au commerce, 24 Membres de l'OMC et observateurs ont introduit des mesures visant à améliorer les conditions de l'activité des entreprises, comme l'assouplissement des obligations des entreprises, par exemple en reportant les déclarations fiscales et les audits fiscaux (figure 6). Quelques Membres de l'OMC et observateurs ont aussi réduit les droits d'enregistrement des entreprises et simplifié les procédures d'enregistrement.

Figure 6: Mesures prises par les pouvoirs publics pour améliorer les conditions de l'activité des entreprises (données de juillet 2020)

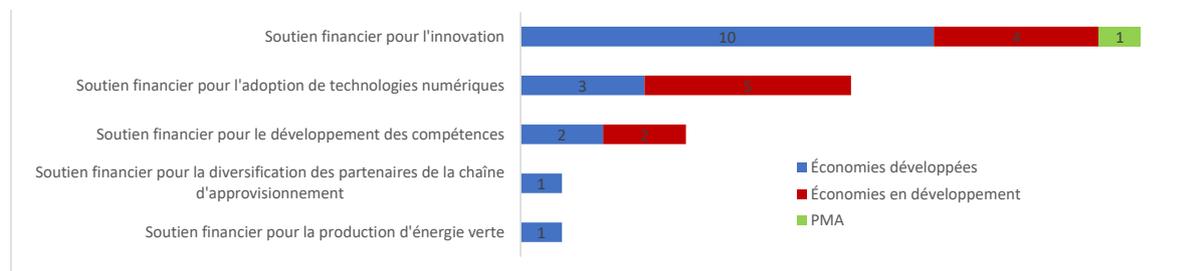


Source: Secrétariat de l'OMC.

Mesures à long terme

Il est essentiel de renforcer la résilience des MPME pour aider ces dernières à faire face aux futurs ralentissements économiques. La numérisation, par exemple, peut aider ces entreprises à pallier la perturbation des chaînes d'approvisionnement en élargissant l'éventail des acheteurs internationaux et des fournisseurs. D'après l'OMC (2016), en moyenne, 97% des MPME basées sur Internet exportent, tandis que la part des MPME traditionnelles dans les exportations va de 2 à 28% dans la plupart des pays. Les MPME utilisant des technologies numériques telles que le commerce électronique sont peut-être mieux à même de s'adapter à la pandémie de COVID-19 (Baldwin et Di Mauro, 2020). Quelques Membres de l'OMC ont introduit des mesures visant à encourager les MPME à adopter les technologies de l'information et de la communication, ainsi qu'à innover afin d'améliorer leur résilience face aux ralentissements économiques (figure 7). Le Chili, par exemple, a lancé une initiative en ligne pour les MPME ([ApyameAqui](#)) grâce à laquelle ces entreprises peuvent accéder à des contenus exclusifs sur le commerce électronique, les réseaux sociaux, les méthodes de paiement et le marketing numérique, le but étant de les aider à accroître leurs ventes, à réduire leurs coûts et à améliorer leurs relations avec les clients et les fournisseurs, en utilisant les technologies numériques disponibles. Enfin, quelques Membres de l'OMC et observateurs appliquent aussi des mesures de soutien financier pour encourager les MPME à développer leurs compétences, à diversifier les partenaires de leur chaîne de valeur ou à adopter des technologies vertes.

Figure 7: Mesures à long terme visant à soutenir les MPME (données de juillet 2020)



3. L'OMC, LES MPME ET LA CRISE LIÉE À LA COVID-19

Le commerce international offre aux MPME la possibilité de diversifier les flux de revenus et de traverser plus facilement la crise liée à la COVID-19. En cette période, ces entreprises ont plus que jamais besoin de [transparence](#). Il est crucial pour les MPME d'avoir accès à l'information afin qu'elles puissent s'adapter aux changements rapides actuellement apportés aux politiques, utiliser efficacement les mesures de soutien disponibles et identifier de nouvelles possibilités de marché.

En outre, l'accès à un financement du commerce abordable revêt une importance capitale pour que les MPME ne disposant pas de liquidités puissent faire du commerce. La simplification des procédures

douanières, le dédouanement rapide et le soutien aux efforts de numérisation du commerce sont d'autres conditions du succès du commerce international.

À cet égard, l'OMC offre un cadre pour soutenir les MPME de plusieurs manières, lesquelles sont décrites ci-après.

Groupe de travail informel sur les MPME

Le Groupe de travail informel de l'OMC sur les MPME, créé en décembre 2017, compte aujourd'hui plus de 90 membres. Son objectif principal est d'éliminer les obstacles à la participation des MPME au commerce international.

Le Groupe s'emploie activement à promouvoir des mécanismes de transparence pour soutenir les MPME. Un projet en cours consiste à créer une plate-forme en ligne contenant des liens vers des outils pratiques à la fois pour les MPME (comme des cours en ligne et des outils d'analyse de marché) et pour les décideurs (y compris des études utiles et des renseignements sur les bonnes pratiques). En outre, le Groupe appuie la mise en œuvre rapide du Service d'assistance pour le commerce mondial, une initiative conjointe du Centre du commerce international (ITC), de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et de l'OMC qui vise à synthétiser les renseignements relatifs aux marchés et au commerce.

Le Groupe travaille sur d'autres propositions, dont certaines encouragent les membres du Groupe à fournir des renseignements concernant les MPME dans le cadre de l'examen de leur politique commerciale, à promouvoir l'échange de bonnes pratiques en matière de facilitation des échanges et de financement du commerce, et à prendre en considération les besoins spécifiques des MPME dans l'élaboration de la réglementation intérieure, par exemple au moyen de consultations avec ces entreprises. En réponse à la crise liée à la COVID-19, les membres du Groupe communiquent volontairement des renseignements sur les mesures prises par leur gouvernement pour soutenir les MPME, en vue d'accroître la transparence et de contribuer à l'identification des bonnes pratiques.

Transparence et échange de bonnes pratiques

La [transparence](#) des mesures générales liées au commerce prises pour faire face à la crise actuelle est elle aussi de la plus haute importance pour aider les MPME à s'adapter à un environnement politique qui évolue rapidement. L'OMC suit de près cette évolution du commerce.⁵ La multiplication des mesures restrictives pour le commerce perturbe le bon fonctionnement des chaînes d'approvisionnement et compromet la capacité des MPME de continuer à exporter leurs produits. Les restrictions imposées pour les produits agricoles sont particulièrement préoccupantes pour les MPME. Le réexamen et, dans la mesure du possible, la suppression des mesures d'urgence liées à la COVID-19 seront essentiels pour limiter l'incidence de ces mesures sur les chaînes d'approvisionnement et les MPME.

Facilitation des échanges

La facilitation des échanges peut contribuer à maintenir les chaînes d'approvisionnement mondiales et les lignes commerciales ouvertes et exemptes de contraintes, ce qui permet de conserver des possibilités de marchés pour les MPME. La crise actuelle est l'occasion de rappeler qu'il est important et urgent de mettre en œuvre l'Accord sur la facilitation des échanges afin de réduire les coûts du commerce liés au mouvement, à la mainlevée et au dédouanement des marchandises, y compris les marchandises en transit. En outre, la poursuite de la participation aux projets du Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (STDF) et du Cadre intégré renforcé (CIR) bénéficiera aux MPME des économies en développement et des économies les moins avancées en les aidant à renforcer leur capacité de faire du commerce.

Financement du commerce

Depuis plusieurs années maintenant, l'OMC travaille avec d'autres institutions internationales, en particulier les banques multilatérales de développement, pour résoudre les problèmes de pénurie de financement du commerce et appeler l'attention de la communauté internationale sur ces problèmes.

⁵ La liste la plus récente des mesures liées à la COVID-19 prises par les gouvernements peut être consultée à l'adresse suivante:
https://www.wto.org/french/tratop_f/covid19_f/trade_related_goods_measure_f.htm.

Cette stratégie vise à i) soutenir les programmes de facilitation du financement du commerce des banques multilatérales de développement par le biais d'activités de promotion et de mobilisation; ii) réduire le déficit de connaissances concernant les produits de financement du commerce et les réglementations y relatives par des activités de formation sur place ou d'apprentissage en ligne; et iii) approfondir le dialogue avec les organismes de réglementation du financement du commerce. Un engagement continu sur ce front est nécessaire pour aider les MPME à combler le déficit croissant de financement du commerce qui devrait résulter de la pandémie.

Marchés publics

Les gouvernements du monde entier ont répondu à la pandémie de COVID-19 en achetant d'urgence des biens et services essentiels liés à la santé, ce qui a peut-être créé des possibilités commerciales pour les MPME. Une fois l'accent mis sur la reprise économique, les dépenses publiques, et donc les marchés publics, peuvent aussi jouer un rôle important. L'Accord plurilatéral de l'OMC sur les marchés publics (AMP) contribue à assurer des conditions de concurrence équitables, transparentes et non discriminatoires pour les fournisseurs répondant aux appels d'offres publics concernant des marchés visés par l'AMP (Nicholas et Muller, 2017). Il exige une transparence minimale des marchés publics, ce qui est très important pour les MPME, car ces dernières sont particulièrement affectées par le manque d'information sur les possibilités de marchés. La passation électronique des marchés, qui est encouragée dans le cadre de l'AMP, améliore elle aussi la transparence.

En outre, les dispositions de l'AMP relatives à la bonne gouvernance et à la lutte contre la corruption, ainsi que les mécanismes nationaux de contestation que ces dispositions obligent à mettre en place, peuvent donner aux MPME la confiance nécessaire pour répondre aux appels d'offres publics. Les bonnes pratiques internationales relatives à la participation des MPME aux marchés publics sont actuellement examinées dans le cadre d'un programme de travail spécifique (voir le document [GPA/WPS/SME/38/Rev.1](#)).

Commerce électronique

La COVID-19 a montré l'importance d'Internet et du [commerce électronique](#) pour atténuer les effets de la pandémie, non seulement sur la vie des populations, mais aussi sur l'activité économique. Le fait que les consommateurs et les entreprises aient de plus en plus recours à des plates-formes en ligne pendant les périodes d'arrêt a permis de promouvoir le commerce électronique, y compris dans les discussions à l'OMC, en particulier l'importance qu'il y a à faire en sorte que les avantages de ce type de commerce s'étendent aux MPME et aux pays en développement.

Collaboration avec le secteur privé

La collaboration avec le secteur privé, et en particulier avec les MPME, aide à identifier des solutions efficaces pour soutenir ces entreprises à court et à long terme. Le secteur privé peut aider à déterminer où les flux commerciaux et les chaînes de production sont affectés, et proposer des solutions qui maximisent les résultats en matière de santé tout en réduisant le plus possible les distorsions des échanges et les dommages économiques. Le 2 avril 2020, la Chambre de commerce internationale et l'OMC ont publié une [déclaration conjointe](#) soulignant le rôle du secteur privé en tant que partenaire important pour faire face à la pandémie. Tant les [Dialogues sur le commerce](#) menés à l'OMC que le Groupe de travail informel sur les MPME permettent au secteur privé de collaborer avec les Membres de l'Organisation sur les questions liées aux MPME.

BIBLIOGRAPHIE

Agencia Nacional de Vigilancia Sanitaria (2020), Resolução n.356 de 23 de março de 2020, Brazil: Ministerio de Saúde.

Asia Pacific MSME Trade Coalition (AMTC) (2020), *Supporting the Small in a Pandemic*, Asia: AMTC.

Australian Trade and Investment Commission (2020), *International Freight Assistance Mechanism*, Australia: Australian Government. Disponible à l'adresse suivante: <https://www.austrade.gov.au/news/news/international-freight-assistance-mechanism>.

Baldwin and Di Mauro. (2020), *Economics in the time of COVID-19*, London: Centre for Economic Policy Research.

Lindsay, A., Neha, J., Deepa, M., Marukel, N. M. and Abhijit, S. P. (2020), *Tracking US small and medium-sized business sentiment during COVID-19*, San Francisco: McKinsey & Company.

Nicholas, C. and Muller, A. C. (2017), "MSME Participation in Government Procurement Markets: the Legal and Policy Considerations under the WTO Agreement on Government Procurement and the UNCITRAL Model Law on Public Procurement", in Rensmann, T. (édition), *Small and Medium Sized Enterprises in International Economic Law*, Oxford: Oxford University Press.

Organisation for Economic Co-operation and Development (OECD) (2020a), *Covid-19 : SME Policy Responses*, Paris: OECD.

Organisation for Economic Co-operation and Development (OECD) (2020b), *Coronavirus (COVID-19) and cultural and creative sectors: impact, innovations and planning for post-crisis*, Paris: OECD.

World Trade Organization (WTO) (2016), *World Trade Report 2016: Levelling the trading field for SMEs*, Geneva: WTO.
